



Demande de subvention pour les compétitions sportives – Association sportive.

Conseil d'administration du 3 juillet 2023

Délibération 2022/07/CA-117

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ; Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBERÉ,

- ACCORDE une subvention d'un montant de 60 000 € sur le budget de l'association sportive, pour l'année universitaire 2023-2024.

Toulouse, le 3 juillet 2023 Le Président,

-Marc BROTO

Date de transmission à la Rectrice de Région académique et publication :

11 juillet 2023

Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres : 36

Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 28

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0